

COMPTE RENDU DU BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
SEANCE DU 12 JANVIER 2021

Date de la convocation : 06 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze janvier à dix-huit heures, le bureau délibératif, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC

Absents : David BLASIUS, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN

Secrétaire : Monsieur Laurent TROGRIC

1 - Travaux d'extension de l'EMI, amélioration de la thermique d'été et de l'accessibilité aux PMR – Avenant 2 aux lots 04 et 11 et Avenant 1 à l'ensemble des autres lots du marché de travaux

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10	10	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Par délibération du 20 septembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé le lancement de l'opération d'extension de l'EMI, avec amélioration de la thermique d'été et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Un marché de travaux composé de 12 lots a été attribué par délibération du 21 janvier 2020 (lots 01 à 11) et par délibération du 3 mars 2020 (lot 12), pour un montant total de 1 075 724.18 € HT. L'objet de la présente délibération est d'autoriser la signature d'avenants relatifs à :

- l'adaptation, pour tous les lots, du délai d'exécution des travaux lié au contexte particulier de l'année 2020.
- des modifications techniques mineures du marché avec une moins-value financière globale de – 5 890.60 € HT.

Le montant cumulé en moins-value de l'ensemble de ces modifications mineures, tous lots confondus est de – 5 890.60 € HT. Cette moins-value représente une diminution de – 0,55% du montant du marché initial.

2 - Attribution de primes en faveur de l'achat d'un vélo

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10	10	0	0	0

Rapporteur : M. DETHOU

Lors de sa séance du 23 juillet 2020, le conseil communautaire a validé la mise en place, du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2021, du dispositif « Prime Vélo » d'aide à l'achat de vélo et d'équipements permettant de favoriser son usage. La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a décidé d'expérimenter ce dispositif sur deux ans et d'affecter un budget de 20 000€ par an. Elle bénéficie d'une subvention de 10 000 € accordée par le Parc Naturel Régional dans le cadre du Fonds commun d'Initiatives pour la Transition Énergétique mis en place avec les Communautés de Communes partenaires du TEPCV. Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les personnes éligibles ont adressé un dossier à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey qui a été instruit et contrôlé par un agent de la collectivité. 12 dossiers éligibles au dispositif « prime pour l'achat d'un vélo » sont soumis pour attribution des aides correspondantes, représentant un montant global de 1 660 €.

3 - Attribution des primes en faveur de l'habitat privé

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10	10	0	0	0

Rapporteur : M. DOSE

En 2014, la Communauté de Communes a poursuivi l'aide à l'amélioration de l'habitat privé du Bassin de Pompey autour d'un programme défini initialement pour trois années puis prolongé à plusieurs reprises jusqu'à fin 2020. Ce programme dénommé « Cœur Habitat » a d'ores et déjà permis d'engager la rénovation de plus de 400 logements depuis 2014. Au travers de ce dispositif, peuvent également prétendre aux aides les travaux de ravalement de façades selon les périmètres définis dans le règlement et les travaux d'amélioration énergétique pouvant être réalisés par les propriétaires. 3 dossiers éligibles au dispositif « Cœur Habitat » sont soumis pour attribution des aides. Une délibération nominative doit être prise pour procéder au règlement de ces aides.

Le Président,



Laurent TROGRIC